

A2020/05/22

**VILLE DE SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE**

**DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES**

Le Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122.18, L. 2122.19, L. 2122.20, L. 2122.21, L. 2122.22 et L. 2122.23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, fixant le nombre de postes d'Adjoints ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire et des Adjoints ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les Adjoints au Maire,

ARRETE

Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Thomas BOUCHER, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, reçoit délégation de fonctions et de signature du Maire pour instruire les dossiers ayant trait aux finances, aux affaires générales et une délégation de fonction à la coordination des Grands Projets.

Article 2

Madame Camille NOBILET, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, reçoit délégation de fonctions et de signature du Maire pour instruire les dossiers ayant trait à la Responsabilité Sociétale et Environnementale et à l'Égalité des Chances.

Article 3

Monsieur Sylvain GATT, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, reçoit délégation de fonctions et de signature du Maire pour instruire les dossiers ayant trait à l'Urbanisme, au Cadre de Vie et aux Nouvelles Technologies.

Article 4

Madame Claudine CIGLIA, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjointe, reçoit délégation de fonctions et de signature du Maire pour instruire les dossiers ayant trait à la Jeunesse et à la Petite Enfance.

Article 5

Monsieur Laurent BERTHOME, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, reçoit délégation de fonctions et de signature du Maire pour instruire les dossiers ayant trait à la Vie scolaire.

Article 6 :

Madame Alice ARNOULD-BELLING, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjointe, reçoit délégation de fonctions et de signature du Maire pour instruire les dossiers ayant trait à la Culture et aux Relations Internationales.

Article 7 :

Monsieur Laurent TORQUEAU, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, reçoit délégation de fonctions et de signature du Maire pour instruire les dossiers ayant trait aux Ressources

Article 8 :

Madame Valérie SOURISSEAU, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjointe, reçoit délégation de fonctions et de signature du Maire pour instruire les dossiers ayant trait à l'Action Sociale.

Article 9 :

Monsieur Patrice JEAN, 9<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, reçoit délégation de fonctions et de signature du Maire pour instruire les dossiers ayant trait aux Sports et à la Vie Associative.

Article 10 :

Madame Marie Christine LAURENT, 10<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, reçoit délégation de fonctions et de signature du Maire pour instruire les dossiers ayant trait aux Aînés.

Article 11 :

Monsieur Philippe BABONNEAU, Adjoint de Quartier, reçoit la délégation de fonction et de signature pour le suivi des ERP.

Article 12 :

Madame Hélène THOMY, Adjoint de Quartier, reçoit la délégation de fonction pour l'animation et le suivi de la cellule Inclusion et de la Commission Communale d'accessibilité.

Article 13 :

Le présent arrêté sera complété par des arrêtés de délégation individuels

Article 14

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et de l'affichage en mairie.

Article 15:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès au Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE  
Le 28 mai 2020

  
LE MAIRE,  
Laurent TURQUOIS,